



**PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale  
de l'économie, de l'emploi,  
du travail et des solidarités**

# Note de conjoncture

4ème trimestre 2022



## Auvergne-Rhône-Alpes

# *Note de conjoncture régionale*

## *4<sup>e</sup> trimestre 2022*

Réalisée par la DREETS en partenariat avec la  
DRFiP, les DDFiP et les Urssaf de la région  
Auvergne-Rhône-Alpes

## En Bref

En cumulé sur l'ensemble de l'année 2022, le chiffre d'affaires des entreprises de la région augmente de 13,3 % sur un an (+ 15,2 % au niveau national). La plupart des encaissements d'impôts sont en forte hausse (+ 34,7 % d'impôt sur les sociétés, + 12,2 % de TVA, + 5,7 % de taxe de publicité foncière). Les encaissements de droits de mutation diminuent de 3,1 % sur un an. Les créations d'entreprises augmentent de 4 % par rapport au 3<sup>e</sup> trimestre 2022. Les défaillances d'entreprises sont en hausse de près de 58 % sur un an (contre + 49,4 % au niveau national). Les taux de restes à recouvrer des entreprises payant mensuellement sont en baisse par rapport au 4<sup>e</sup> trimestre 2021 (- 0,7 point), en particulier dans l'hébergement-restauration, où le taux à 30 jours (échéances de novembre 2022) diminue de 11,4 points sur un an.

L'emploi salarié est en hausse de 0,4 % et les déclarations préalables à l'embauche (DPAE) augmentent de 0,5 % sur le trimestre. Le taux de chômage baisse de 0,1 point. Entre le 3<sup>e</sup> et le 4<sup>e</sup> trimestre 2022, le nombre de demandeurs d'emploi des catégories A, B et C diminue de 1,1 %. La part des demandeurs d'emploi de longue durée baisse de 4,1 points sur un an. Le nombre de ruptures conventionnelles individuelles augmente de 12,7 % entre le 4<sup>e</sup> trimestre 2021 et le 4<sup>e</sup> trimestre 2022.

Le nombre de bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) et celui de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) diminuent respectivement de 2,5 % et de 17 % sur un an. Les bénéficiaires de la prime d'activité augmentent de 4 % sur un an.

## Les principaux indicateurs :

<b>Chiffre d'affaires :</b> (données cumulées entre janvier et décembre 2022)	➔	+ 13,3 % sur un an
<b>Créations d'entreprises :</b> (T4 2022)	➔	+ 4 % sur un trimestre
<b>Emploi salarié :</b> (T3 2022)	➔	+ 0,4 % sur un trimestre
<b>Intérim :</b> (T3 2022)	➔	+ 1,1 % sur un trimestre
<b>DPAE :</b> (T3 2022)	➔	+ 0,5 % sur un trimestre
<b>Taux de chômage :</b> (T3 2022)	➡	- 0,1 point sur un trimestre
<b>Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégories ABC :</b> (T4 2022)	➡	- 1,1 % sur un trimestre
<b>Revenu de solidarité active (RSA) :</b> (décembre 2022)	➡	- 2,5 % sur un an
<b>Prime d'activité :</b> (décembre 2022)	➔	+ 4 % sur un an

## Table des matières

### Économie

<i>Pib régional</i> .....	4
<i>Chiffre d'affaires et investissement des entreprises</i> .....	5
<i>Encaissements fiscaux</i> .....	5
<i>Dossiers traités par la commission des chefs de services financiers</i> .....	5
<i>Taux de restes à recouvrer</i> .....	6
<i>Créations et défaillances d'entreprises</i> .....	7
<i>Importations et exportations</i> .....	8
<i>Conjoncture hôtelière</i> .....	9
<i>Conjoncture immobilière</i> .....	10

### Emploi et chômage

<i>Emploi salarié (dont intérim)</i> .....	11
<i>Déclarations préalables à l'embauche</i> .....	13
<i>Activité partielle</i> .....	13
<i>Ruptures collectives de contrats de travail (PSE, RCC, LICEC)</i> .....	14
<i>Ruptures conventionnelles individuelles</i> .....	17
<i>Taux de chômage</i> .....	17
<i>Demande d'emploi trimestrielle</i> .....	18

### Prestations sociales

<i>Bénéficiaires des prestations de solidarité</i> .....	20
--	----

# Économie

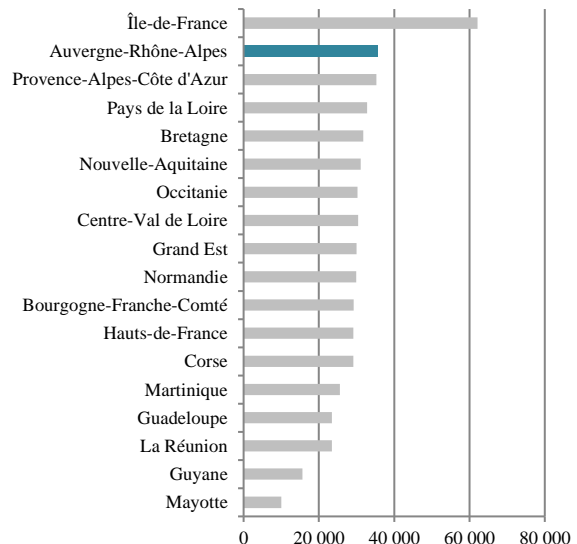
## Le Pib régional

**Source :** Insee - Comptes régionaux base 2014, Estimations de population

**Année :** 2021

Auvergne-Rhône-Alpes est la deuxième région de France en termes de niveau du PIB (290 844 millions d’euros en 2021). Par habitant, cela correspond à 35 765 euros, soit un chiffre supérieur à toutes les autres régions à l’exception de l’Ile-de-France (62 105 euros).

**Pib par habitant**



## Le chiffre d'affaires et l'investissement des entreprises de la région en hausse

En cumulé sur l'ensemble de l'année 2022, toutes activités confondues, le **chiffre d'affaires** des entreprises privées de la région a atteint près de 560 000 millions d'euros et a ainsi augmenté de 13,3 % sur un an. Au niveau national, il augmente de 15,2 %.

Le chiffre d'affaires augmente dans tous les secteurs : + 12,6 % dans l'industrie (contre + 17,8 % au niveau national), + 6,9 % dans la construction (contre + 5,3 % au niveau national), et + 9,7 % dans le commerce (contre + 14,1 % au niveau national).

L'**investissement** de ces entreprises augmente de 12,3 % en un an (contre + 7,3 % au niveau national).

### Chiffre d'affaires et investissement des entreprises privées

	Montant 2021 (en M€)	Montant 2022 (en M€)	Evolution annuelle
<b>Chiffre d'affaires :</b>			
<b>Total Auvergne-Rhône-Alpes</b>	<b>493 977</b>	<b>559 726</b>	<b>13,3%</b>
Dont : Industrie	123 127	138 673	12,6%
Construction	50 580	54 054	6,9%
Commerce	165 110	181 129	9,7%
<b>Total France</b>	<b>5 636 200</b>	<b>6 494 391</b>	<b>15,2%</b>
<b>Investissement :</b>			
<b>Auvergne-Rhône-Alpes</b>	<b>3 885</b>	<b>4 365</b>	<b>12,3%</b>
<b>France</b>	<b>49 917</b>	<b>53 580</b>	<b>7,3%</b>

Source : DGFIP

Données cumulées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre

Les indicateurs de chiffre d'affaires et d'investissement (TVA déductible sur les immobilisations) correspondent aux données figurant sur les déclarations de TVA déposées par les acteurs économiques de la région, au cours de la période considérée dans ces tableaux. Une partie de ces chiffres portent donc sur une période antérieure, compte tenu du délai de prise en compte des opérations.

## Les encaissements fiscaux en forte hausse à l'exception des droits de mutation

La plupart des **encaissements fiscaux** recouverts par la DRFiP et les DDFiP d'Auvergne-Rhône-Alpes [voir encadré] sont en forte hausse sur un an. Les encaissements d'impôts sur les sociétés augmentent de près de 35 %, ceux de taxe sur la valeur ajoutée de 12,2 %, ceux de taxe de publicité foncière de 5,7 %. *A contrario*, les encaissements de droits de mutation diminuent de 3,1 %.

### Montant et évolution des encaissements fiscaux

	Montant 2021 (en M€)	Montant 2022 (en M€)	Evolution annuelle
Impôt sur les sociétés	4 295	5 787	34,7%
Taxe sur la valeur ajoutée	17 141	19 238	12,2%
Taxe de publicité foncière	1 919	2 028	5,7%
Droits de mutation	2 008	1 946	-3,1%

Source : DGFIP

Données cumulées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre

Les encaissements d'impôts sur les sociétés et de TVA comptabilisés ici ne couvrent que les seules entreprises privées ayant leur siège dans la région Auvergne-Rhône-Alpes dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 400 millions d'euros.

## Hausse du nombre de dossiers traités par la CCSF, baisse des effectifs concernés

En cumulé sur l'ensemble de l'année 2022, 383 **dossiers ont été traités par la CCSF**, soit 51 de plus qu'un an auparavant. Les effectifs correspondants sont, en revanche, en baisse (7 724 personnes de moins sur un an).

	2021	2022
Dossiers traités	332	383
Effectifs salariés correspondants	19 077	11 353

Source : DGFIP

Données cumulées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre

### Dossiers traités et effectifs correspondants

La commission des chefs de services financiers (CCSF), les organismes de Sécurité sociale et l'assurance chômage accordent aux entreprises qui rencontrent des difficultés financières, des délais de paiement pour leurs dettes fiscales et sociales. Les échéanciers qu'elle accorde sont pour une durée pouvant aller jusqu'à 4 ans. Au-delà, les difficultés de l'entreprise nécessitent généralement un traitement judiciaire.

**Baisse des taux de restes à recouvrer à 30 jours au 4<sup>e</sup> trimestre 2022**

**Les taux de restes à recouvrer** [voir encadré] des entreprises payant mensuellement sont en baisse par rapport au 4<sup>e</sup> trimestre 2021. Fin décembre 2022, le taux à 30 jours (échéances de novembre 2022) atteint 1,2 %, soit une baisse de 0,7 point par rapport au mois de novembre 2021. Il baisse dans quasiment tous les secteurs et notamment dans ceux où les taux de restes à recouvrer sont les plus forts comme l'hébergement-restauration (-11,4 points). Il est stable dans l'industrie. Le taux à 90 jours (pour les échéances de septembre 2022) est en baisse de 1,6 point par rapport à septembre 2021. Il atteint 0,9 %.

**Taux de restes à recouvrer de cotisations sociales des entreprises de 10 salariés et plus**

	Taux en montant	Évolution 2022/2021
<b>Données observées à fin décembre 2022</b>		
Échéance + 30 jours (mois de l'échéance)	1,2% (nov-2022)	-0,7 pt
Dont : Industrie	0,8%	-0,0 pt
Construction	2,5%	-0,3 pt
Commerce	1,1%	-0,1 pt
Hébergement-Restauration	4,1%	-11,4 pt
Autres services	1,2%	-0,6 pt
Intérim	0,5%	0,1 pt
Échéance + 90 jours (mois de l'échéance)	0,9% (sept-2022)	-1,6 pt

Source : Urssaf

Champ : entreprises employeuses du secteur concurrentiel

**Les données de l'Urssaf**

Le secteur concurrentiel couvert par l'Urssaf comprend tous les secteurs d'activité économique sauf les administrations publiques, l'éducation non marchande, la santé non marchande. Pour le secteur de l'agriculture, la branche du recouvrement n'a qu'une couverture marginale par rapport à la Mutualité Sociale Agricole (MSA).

**Les taux de restes à recouvrer (impayés)** sont calculés comme le rapport entre les cotisations restant à recouvrer et le montant des cotisations dues. Ils sont observés à 30 jours et à 90 jours après l'échéance.

## Hausse des créations d'entreprises sur le trimestre et sur un an

Au 4<sup>e</sup> trimestre 2022, **les créations d'entreprises** en Auvergne-Rhône-Alpes sont en hausse (+ 4 % sur un trimestre, contre + 2,8 % au niveau national) pour s'établir à environ 33 430. Cette hausse concerne à la fois les créations de micro-entreprises (+ 6,3 %) et les créations hors micro-entreprises (+ 0,4 %).

Elle est visible dans la plupart des secteurs : + 3,6 % dans l'industrie, + 12,7 % dans la construction, et + 4,7 % dans les services. Mais les créations d'entreprises baissent de 1 % dans le regroupement « commerce, transports, hébergement et restauration ».

Sur un an, les créations d'entreprises augmentent de 7,9 % dans la région et de 9,4 % au niveau national.

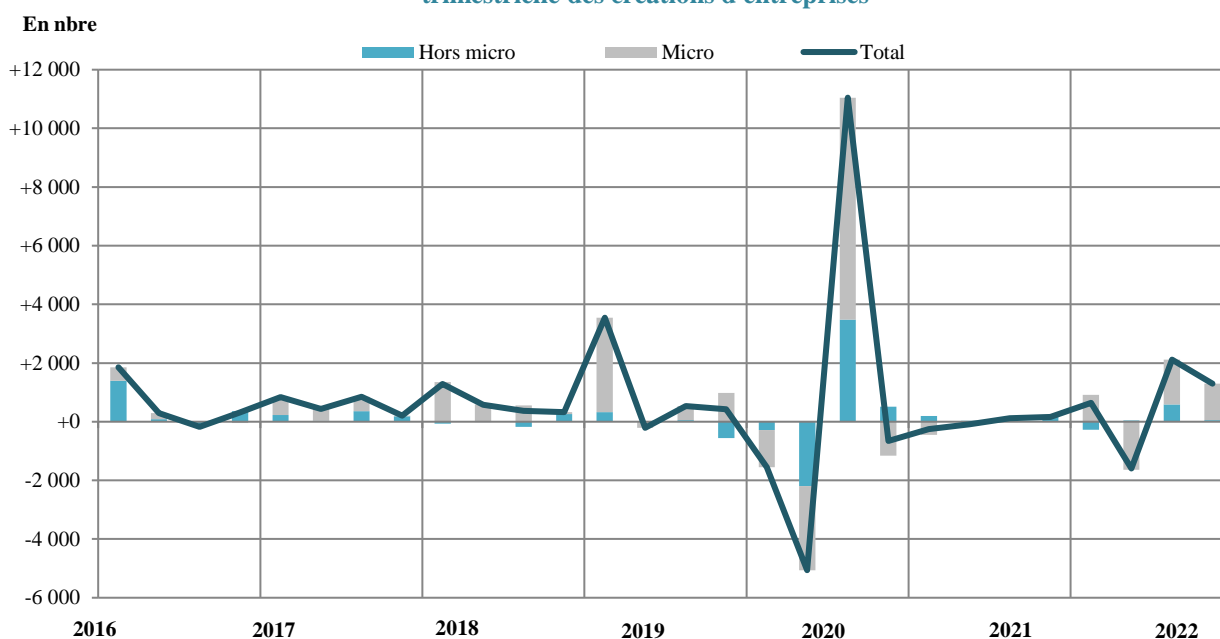
### Nombre et évolution des créations d'entreprises

	Nombre de créations			Variation	
	4 <sup>e</sup> me Trim. 2021	3 <sup>e</sup> me Trim. 2022	4 <sup>e</sup> me Trim. 2022	Trim.	Annuelle
<b>Total régional</b>	<b>30 972</b>	<b>32 131</b>	<b>33 431</b>	<b>4,0%</b>	<b>7,9%</b>
hors micro-entrepreneurs	11 949	12 299	12 349	0,4%	3,3%
micro-entrepreneurs	19 023	19 832	21 082	6,3%	10,8%
<b>Total France</b>	<b>258 594</b>	<b>275 240</b>	<b>282 818</b>	<b>2,8%</b>	<b>9,4%</b>
hors micro-entrepreneurs	102 013	106 997	106 529	-0,4%	4,4%
micro-entrepreneurs	156 581	168 243	176 290	4,8%	12,6%

Source : Insee, REE (Répertoire des entreprises et des établissements) – Méthode 2022

Champ : activités marchandes hors agriculture  
 Données trimestrielles CVS

### Contribution hors micro-entrepreneurs et des micro-entrepreneurs à la variation trimestrielle des créations d'entreprises



Source : Insee, REE (Répertoire des entreprises et des établissements)

Champ : activités marchandes hors agriculture  
 Données trimestrielles CVS

Le nombre de **défaillances d'entreprises** augmente fortement : la région en a enregistré 4 792 entre début janvier et fin décembre 2022, soit une hausse de près de 58 % par rapport à l'année précédente. Au niveau national, les défaillances d'entreprises augmentent de 49,4 % sur la même période.

Les statistiques des défaillances d'entreprises sont issues du bulletin officiel d'annonces civiles et commerciales (Bodacc) qui publie tous les mois les jugements prononçant l'ouverture de redressement judiciaire.



## Refonte du dispositif des créations d'entreprise

Depuis janvier 2022, les statistiques de créations d'entreprises ont subi une évolution profonde de leur dispositif de calcul.

Les statistiques de créations d'entreprises couvrent désormais l'ensemble des entreprises non agricoles appartenant au secteur marchand (vendant des biens ou des services à un prix économiquement significatif) et produisant des biens ou des services. Cette définition ne tient plus compte, notamment, du caractère « exploitant » ou « non exploitant » des entreprises. Les entreprises considérées comme « non exploitantes », c'est-à-dire mettant à disposition d'une autre unité productive des moyens de production, sont donc comptabilisées dans les créations d'entreprises, alors qu'elles en étaient auparavant exclues. Ces entreprises peuvent produire de la valeur ajoutée et relèvent donc bien de la statistique d'entreprise.

## *Hausse annuelle des exportations et des importations sur un an*

Au 4<sup>e</sup> trimestre 2022, le montant des **exportations** s'est élevé à 17,9 milliards d'euros, soit une hausse de 12,3 % par rapport au 4<sup>e</sup> trimestre 2021. Dans le même temps, les **importations**, qui s'élèvent à 20 milliards d'euros sont en hausse de 14,5 % sur un an.

**La part des exportations dans le chiffre d'affaires** des entreprises de la région, autre indicateur fourni par la **DGFIP**, est de 12 % en 2022 (autant qu'un an auparavant). Elle est de 11,5 % au niveau national.

**Montant trimestriel des exportations et importations (milliards d'€)**



Source : Douanes françaises

Données brutes trimestrielles en milliards d'euros

*Note : ces informations sont à prendre avec précaution car les échanges commerciaux attribués à une région peuvent présenter des différences avec leur économie réelle.*

## Hausse de l'activité hôtelière sur un an

Au 4<sup>e</sup> trimestre 2022, environ 4 880 nuitées ont été enregistrées en Auvergne-Rhône-Alpes, soit une hausse de 6,2 % sur un an, contre + 15,8 % au niveau national.

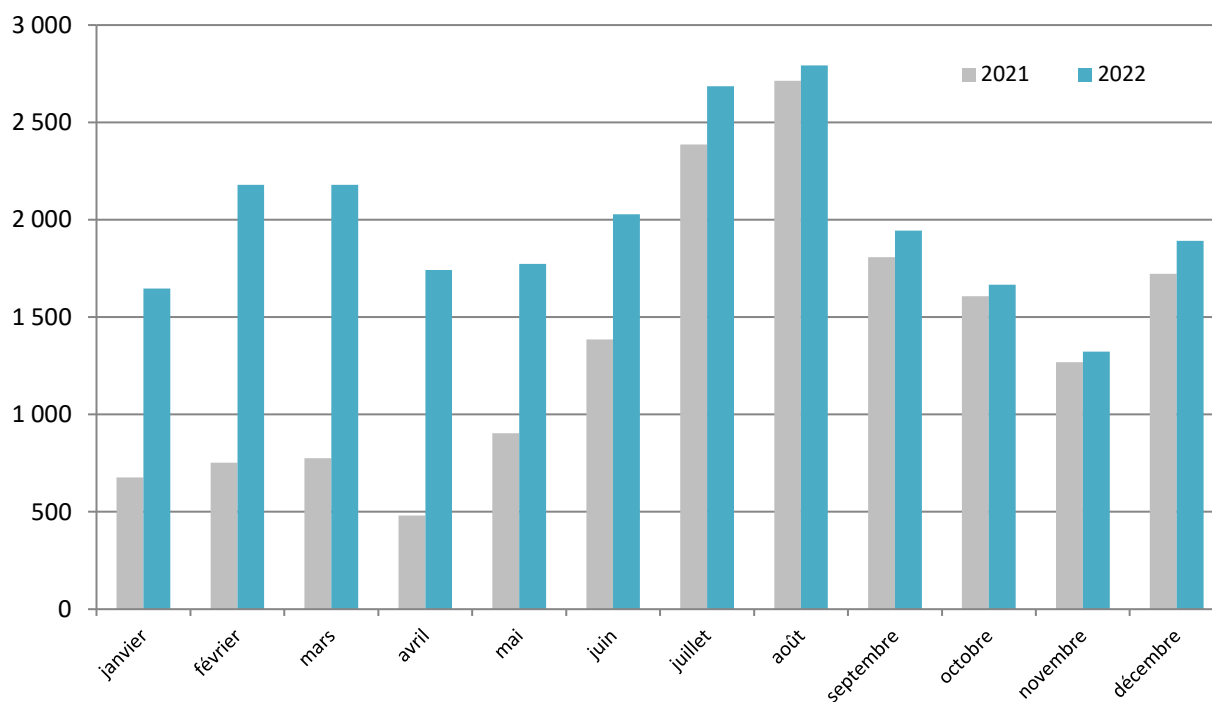
### Nombre de nuitées trimestrielles (en milliers) et évolution annuelle

	T4 2021	T1 2022	T2 2022	T3 2022	T4 2022*
<b>Nombre de nuitées en milliers</b>					
Auvergne-Rhône-Alpes	4 598	6 005	5 544	7 423	4 881
France métropolitaine	41 668	35 682	57 269	70 589	48 245
<b>Evolution annuelle</b>					
Auvergne-Rhône-Alpes	117,9%	172,5%	100,1%	7,4%	6,2%
France métropolitaine	139,1%	129,8%	268,8%	23,5%	15,8%

\*données provisoires

Source : Insee ; DGE ; partenaires régionaux

### Nuitées dans l'hôtellerie (en milliers)



Source : Insee ; DGE ; partenaires régionaux

## Hausse des autorisations de logements neufs mais baisse des mises en chantiers

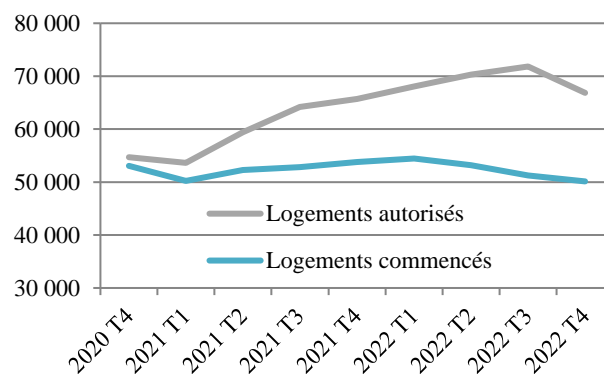
Entre début janvier et fin décembre 2022, 66 880 **logements ont été autorisés** à la construction, soit une hausse de 0,8 % par rapport à l'année précédente (contre + 3,1 % au niveau national).

Les autorisations de logements augmentent dans l'Ain (+ 3,9 %), l'Allier (+ 17,4 %), la Loire (+ 6 %), le Puy-de-Dôme (+ 6,3 %), le Rhône hors Métropole (+ 5,3 %) et la Haute-Savoie (+ 9,4 %). *A contrario*, elles baissent en Ardèche (- 2 %), dans le Cantal (- 8,3 %), la Drôme (- 16,7 %), l'Isère (- 0,1 %), la Haute-Loire (- 1%), la Métropole de Lyon (- 5,3%) et en Savoie (- 6,8 %).

Sur la même période, 50 130 **logements ont été mis en chantier**, soit une baisse de 7,7 % par rapport à l'année précédente (-5,2 % au niveau national). Les mises en chantier de logements individuels purs sont en hausse de 2,4 %. *A contrario*, celles de logements individuels groupés ou de logements collectifs sont en baisse respectivement de 2,3 % et de 13,6 % sur un an. Les mises en chantier baissent dans l'Ain, l'Ardèche, la Loire, le Puy-de-Dôme, le Rhône, et en Haute-Savoie mais augmentent dans tous les autres départements.

Concernant **les locaux neufs, les autorisations de construire** représentent environ 5,4 millions de m<sup>2</sup> entre début janvier et fin décembre 2022, soit une hausse de près de 16 % par rapport à l'année précédente. **Le nombre de locaux commencés** augmente de 4,4 % par rapport à l'année précédente. Il atteint près de 3,4 millions de m<sup>2</sup> sur la période.

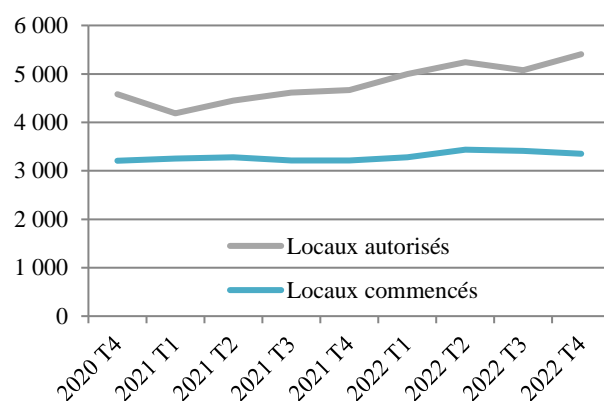
### La construction de logements neufs



Source : SDES-DREAL, Sit@del2

Données annuelles glissantes brutes  
 Nombre de logements, estimation en date réelle

### La construction de locaux neufs



Source : SDES-DREAL, Sit@del2

Données annuelles glissantes brutes  
 En milliers de m<sup>2</sup>, estimation en date de prise en compte

# Emploi et chômage

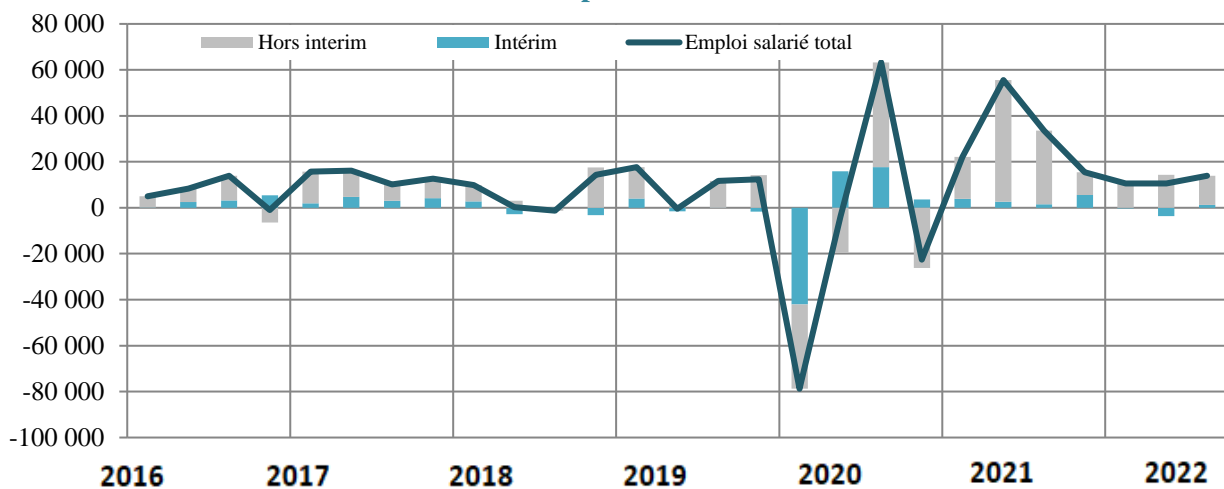
## Hausse de l'emploi salarié au 3<sup>e</sup> trimestre

En Auvergne-Rhône-Alpes, **l'emploi salarié** progresse **au 3<sup>e</sup> trimestre 2022** (+ 0,4 %, soit autant qu'au niveau national hors Mayotte). La région comptabilise environ 3 218 000 salariés. L'emploi salarié hors intérim augmente de 0,4 % (+ 12 700 emplois) et l'emploi intérimaire de 1,1 % (+ 1 200 emplois).

L'emploi salarié progresse à la fois dans le secteur privé (+ 0,5 %) et dans le secteur public (+ 0,3 %).

**Sur un an**, la région gagne près de 50 500 emplois salariés (+ 1,6 %, comme au niveau national).

Contribution de l'intérim et de l'emploi hors intérim à la variation trimestrielle de l'emploi salarié



Source : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acoiss-Urssaf, Dares, Insee

Note de lecture : Au 3<sup>e</sup> trimestre 2022, l'emploi salarié total a augmenté d'environ 13 900 emplois : + 12 700 emplois hors intérim, + 1 200 emplois intérimaires

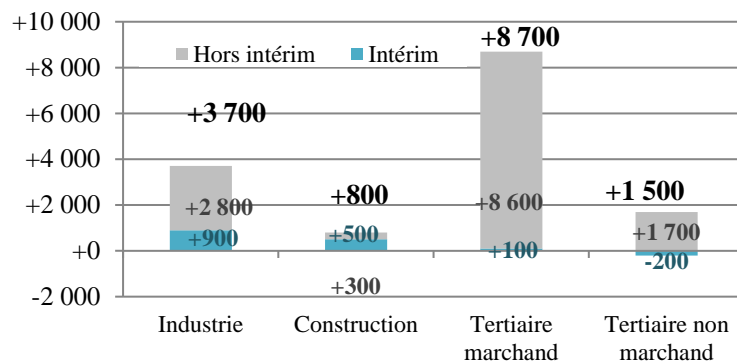
Au 3<sup>e</sup> trimestre 2022, l'emploi salarié augmente de 0,7 % dans l'**industrie** (+ 3 700 emplois). Il augmente en particulier dans l'intérim (+ 900 emplois). Sur un an, l'emploi salarié dans l'industrie augmente de 1,8 %.

Les effectifs salariés dans la **construction** augmentent de 0,4 % sur un trimestre et de 0,6 % sur un an.

Le secteur **tertiaire marchand** est en augmentation au 3<sup>e</sup> trimestre (+ 8 700 emplois, + 0,6 %), porté par l'emploi hors intérim (+ 8 600 emplois). Sur un an, les effectifs augmentent de 2,7 %.

L'emploi salarié augmente également dans le **tertiaire non marchand** (+ 0,2 % sur ce trimestre ; + 1 700 emplois hors intérim, - 200 emplois intérimaires). Il augmente de 0,3 % sur un an.

### Contribution de l'intérim et de l'emploi hors intérim à la variation trimestrielle de l'emploi (en nombre)



Source : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acoiss-Urssaf, Dares, Insee  
Données CVS

Les chiffres de l'emploi salarié régional du 4<sup>e</sup> trimestre 2022 seront disponibles en avril 2023.

### Emploi salarié par secteur d'activité (avec intérim réaffecté au secteur d'activité utilisateur), intérim/ hors intérim, privé/public ; Données CVS

	2021 T3	2022 T2	2022 T3	évolution trim.	évolution annuelle	Taux de recours à l'intérim
Agriculture	26 400	25 600	24 800	-3,2%	-6,0%	1,0%
Industrie	533 700	539 600	543 300	0,7%	1,8%	8,0%
Construction	218 500	218 800	219 700	0,4%	0,6%	9,1%
Tertiaire marchand	1 412 300	1 441 800	1 450 500	0,6%	2,7%	3,1%
Tertiaire non marchand	976 700	978 200	979 700	0,2%	0,3%	0,6%
<b>Total régional</b>	<b>3 167 500</b>	<b>3 204 100</b>	<b>3 218 000</b>	<b>0,4%</b>	<b>1,6%</b>	<b>3,6%</b>
Dont : Intérim	111 700	113 200	114 400	1,1%	2,4%	
Hors intérim	3 055 800	3 090 900	3 103 600	0,4%	1,6%	
Dont : Secteur privé	2 504 300	2 540 900	2 553 000	0,5%	1,9%	
Secteur public	663 200	663 200	665 000	0,3%	0,3%	
<b>Total France (Hors Mayotte)</b>	<b>26 312 600</b>	<b>26 640 200</b>	<b>26 743 400</b>	<b>0,4%</b>	<b>1,6%</b>	<b>3,1%</b>

Source : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acoiss-Urssaf, Dares, Insee

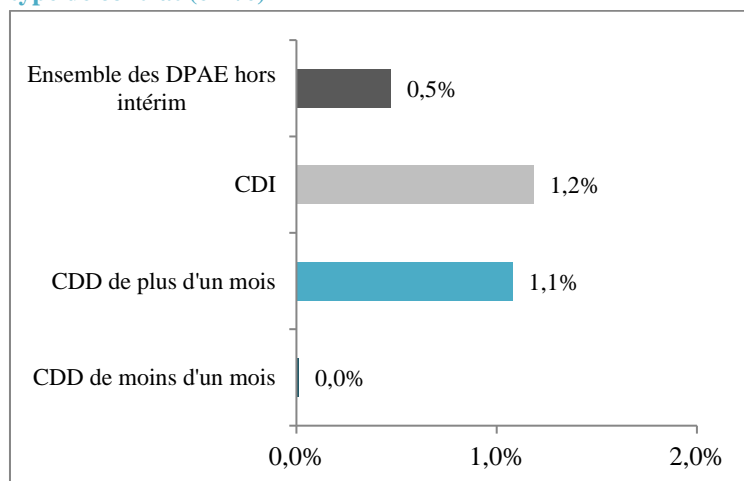
\* Taux de recours à l'intérim = part des effectifs intérimaires dans l'effectif salarié total (y compris intérim)

## Les déclarations préalables à l'embauche en hausse sur le trimestre

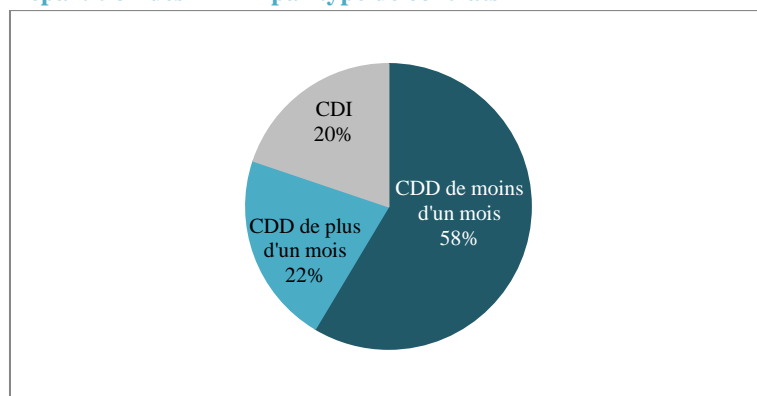
Au 3<sup>e</sup> trimestre 2022, on dénombre environ 773 100 **déclarations préalables à l'embauche (DPAE)** hors intérim. Le volume de DPAE augmente par rapport au trimestre précédent (+ 0,5 %). Sur un trimestre, les CDI et les CDD de plus d'un mois augmentent respectivement de 1,2 %, et de 1,1 %. Le nombre de CDD de moins d'un mois stagne par rapport au trimestre précédent. Au total, les intentions d'embauche concernent très majoritairement des CDD (80 %) et plus particulièrement des CDD de moins d'un mois (58 %).

Les intentions d'embauche augmentent dans tous les secteurs : + 3,3 % dans la construction, + 1,4 % dans l'industrie, + 0,3 % dans les services (qui totalisent 92 % des déclarations d'embauche).

### Évolution trimestrielle du nombre de DPAE, par type de contrat (en %)



### Répartition des DPAE par type de contrats



Source : Acoiss/Urssaf

Données CVS – 3<sup>e</sup> trimestre 2022

## Près de 11 000 salariés concernés par l'activité partielle au 4<sup>e</sup> trimestre 2022

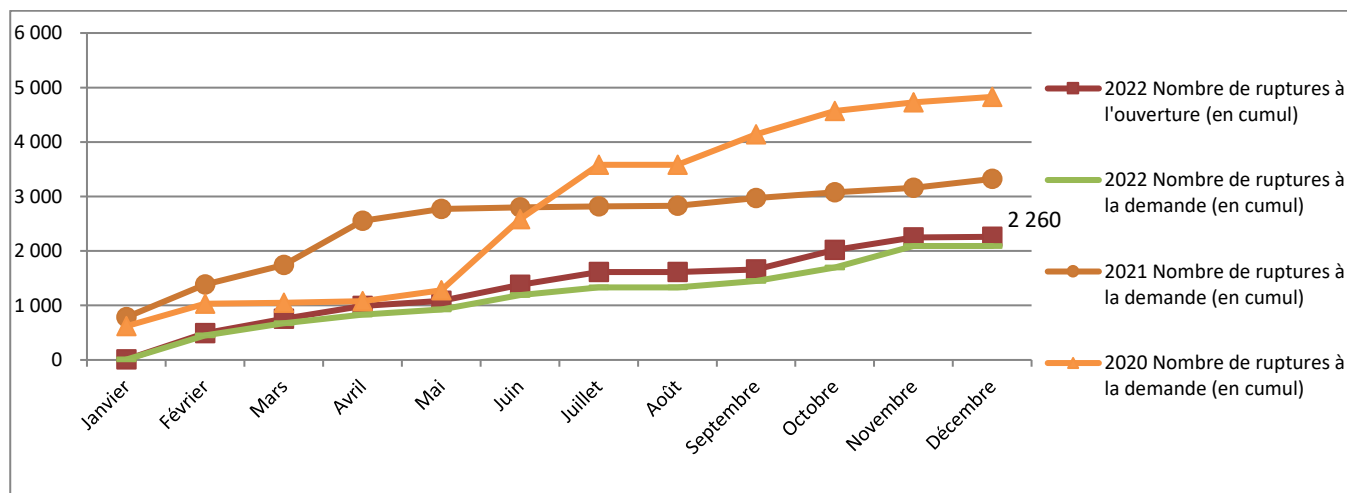
Au 4<sup>e</sup> trimestre 2022, en Auvergne-Rhône-Alpes, 10 905 salariés bénéficieraient, en moyenne, chaque mois, de l'activité partielle, pour 1 052 890 heures indemnisées (selon des données en cours de consolidation mises à disposition par l'ASP, la DARES et la DGEFP, issues du SI APART/DSN). En termes d'effectif concerné (11,1 % du total France entière), la région passe au 4<sup>e</sup> rang, après les Hauts-de-France, l'Île-de-France et le Grand-Est.

Dans la région, le secteur « Industrie manufacturière, industries extractives et autres » concentre 70 % des effectifs des entreprises indemnisées au titre de l'activité partielle en moyenne, au 4<sup>e</sup> trimestre 2022, suivi du regroupement « Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration » et du regroupement « Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien » (respectivement 12 % des effectifs).

## Ruptures collectives : baisse des PSE et des RCC, augmentation des licenciements économiques collectifs

En cumulé entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2022, 2 260 suppressions d'emplois situés en Auvergne-Rhône-Alpes ont été annoncées, en début de procédure, dans le cadre de plans de sauvegarde de l'emploi (PSE) (- 40 % sur un an) et 619 dans le cadre de ruptures conventionnelles collectives (RCC) (- 48 % sur un an). Sur la même période, le nombre de licenciements économiques collectifs annoncés est en hausse : 3 225 dans le cadre de licenciements économiques collectifs (LICEC) de moins de 10 salariés en 2022 (+ 12,3 % sur un an) et 1 922 dans le cadre de licenciements économiques collectifs de 10 salariés ou plus (+ 11,2 % sur un an). Tous ces licenciements n'ont pas encore été validés à ce stade.

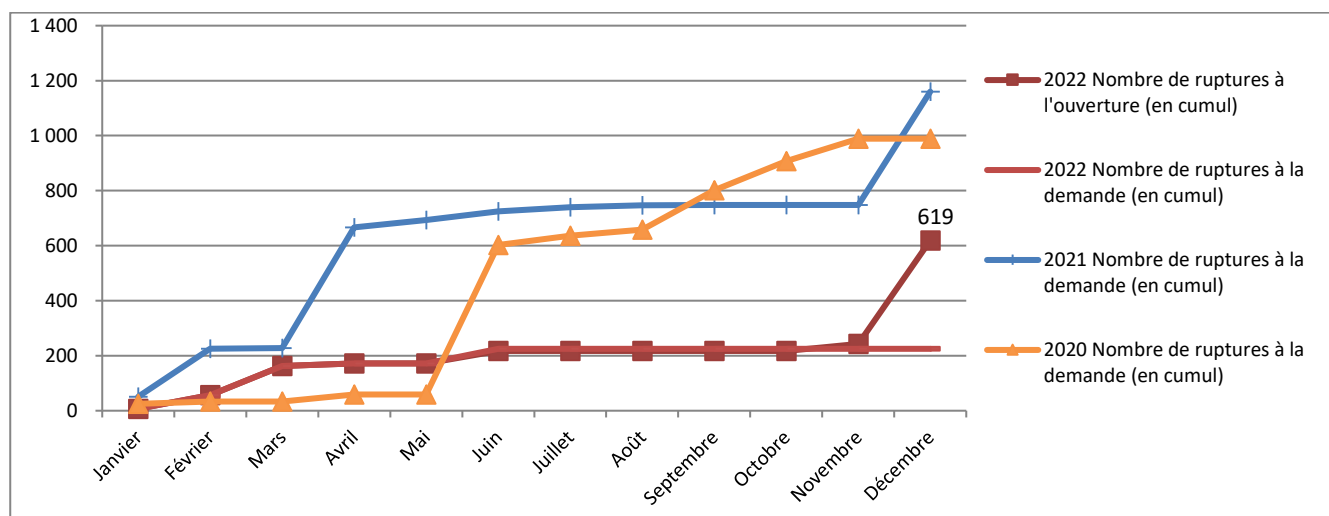
### Evolution du nombre de ruptures de contrat dans le cadre de PSE pour les dossiers créés entre 2020 et 2022



NB : Le nombre de ruptures d'emploi demandées en début de procédure peut évoluer tout au long du processus de négociation (cf. infra).

Source : ASP-DGEFP, SI sur les ruptures collectives de contrats de travail - Traitements DREETS ARA

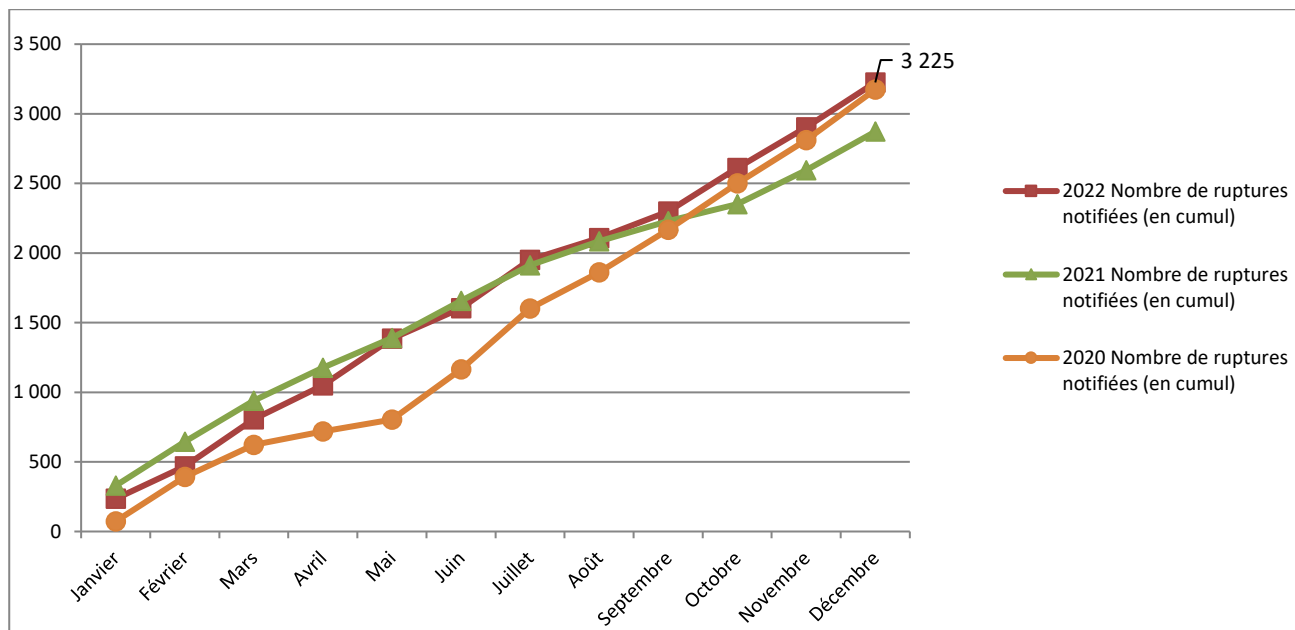
### Evolution du nombre de ruptures de contrat dans le cadre de RCC pour les dossiers créés entre 2020 et 2022



NB : Le nombre de ruptures d'emploi demandées en début de procédure peut évoluer tout au long du processus de négociation (cf. infra).

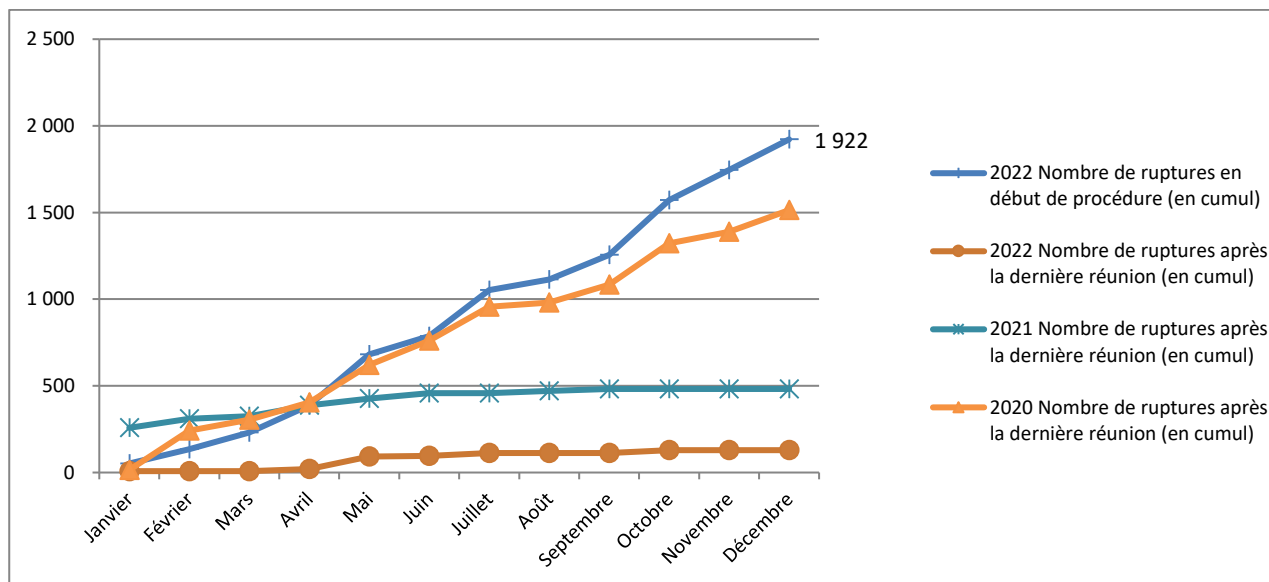
Source : ASP-DGEFP, SI sur les ruptures collectives de contrats de travail - Traitements DREETS ARA

**Evolution du nombre de ruptures notifiées dans le cadre de LICEC de moins de 10 salariés pour les dossiers créés entre 2020 et 2022**



Source : ASP-DGEFP, SI sur les ruptures collectives de contrats de travail - Traitements DREETS ARA

**Evolution du nombre de ruptures de contrats dans le cadre de LICEC de 10 salariés et plus pour les dossiers créés entre 2020 et 2022**



NB : Le nombre de ruptures d'emploi demandées en début de procédure peut évoluer tout au long du processus de négociation (cf. infra).

Source : ASP-DGEFP, SI sur les ruptures collectives de contrats de travail - Traitements DREETS ARA



## Définitions

**Plan de sauvegarde de l'emploi (PSE)** : toute entreprise de 50 salariés et plus, qui envisage un projet de licenciement pour motif économique d'au moins 10 salariés sur une même période de 30 jours doit mettre en place un plan de sauvegarde de l'emploi. Le PSE doit faire l'objet d'une validation ou d'une homologation par la DREETS. L'employeur informe l'administration de l'ouverture de négociations et/ou notifie son projet de PSE.

**Licenciements économiques collectifs (LICEC), hors PSE** : les dossiers de licenciements économiques, hors PSE, concernent :

-toute entreprise, quel que soit son effectif, qui envisage 2 à 9 licenciements pour motif économique, sur une période de 30 jours. Celle-ci doit informer l'administration des licenciements notifiés aux salariés concernés ;

-toute entreprise de moins de 50 salariés, qui prévoit 10 licenciements économiques ou plus, sur une période de 30 jours. Celle-ci doit notifier à l'administration son projet de licenciement économique. L'administration contrôle le respect de la procédure.

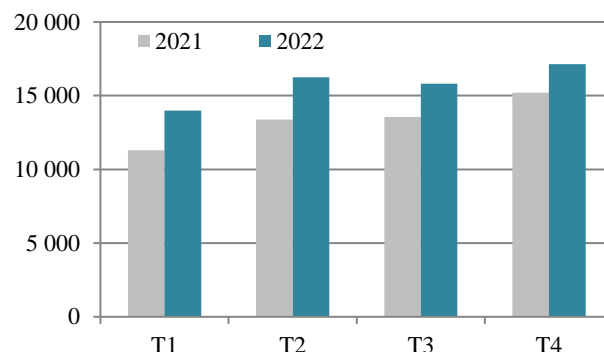
**Rupture conventionnelle collective (RCC)** : toute entreprise qui envisage uniquement des départs volontaires peut ouvrir des négociations en vue de conclure un accord portant RCC. Cet accord doit faire l'objet d'une validation par la DREETS. L'employeur informe l'administration de l'ouverture de négociations.

## Les ruptures conventionnelles individuelles en forte hausse sur un an

Au 4<sup>e</sup> trimestre 2022, plus de 17 130 **ruptures conventionnelles individuelles** de CDI ont été homologuées par la DREETS en Auvergne-Rhône-Alpes, soit une hausse de 12,7 % par rapport au 4<sup>e</sup> trimestre 2021. Par ailleurs, ce trimestre, 0,5 % des demandes reçues n'ont pas été validées et 0,4 % ont été jugées irrecevables.

Au niveau national, les ruptures conventionnelles homologuées augmentent de 6,6 %.

### Nombre de ruptures conventionnelles individuelles homologuées



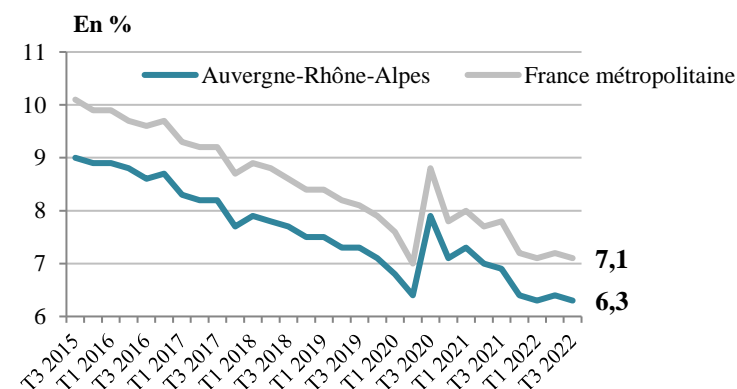
Source : SIRC – Unités territoriales Auvergne-Rhône-Alpes

## Baisse du taux de chômage au 3<sup>e</sup> trimestre 2022

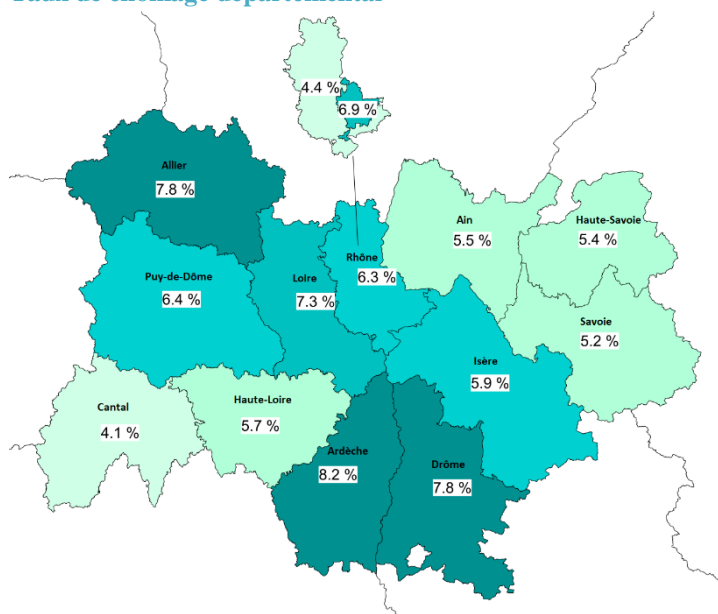
Au 3<sup>e</sup> trimestre 2022, le **taux de chômage** de la région Auvergne-Rhône-Alpes baisse de 0,1 point par rapport au trimestre précédent. Il s'établit à 6,3 %. Il reste inférieur de 0,8 point à celui de la France métropolitaine (7,1 % ; -0,1 point sur un trimestre). La région se situe au 4<sup>e</sup> rang des régions présentant les taux les plus faibles de France métropolitaine, derrière les régions Bretagne (6 %), Pays de la Loire et Corse (6,1 %).

Sur un an, le taux de chômage baisse de 0,6 point dans la région et de 0,7 point en France métropolitaine.

### Taux de chômage trimestriel



### Taux de chômage départemental



Source : Insee, taux de chômage localisés  
Données CVS

Les chiffres du **taux de chômage** régional du 4<sup>e</sup> trimestre 2022 seront disponibles en **avril 2023**.

## Taux de chômage et demande d'emploi : des notions différentes

Le taux de chômage rapporte le nombre de chômeurs, au sens du BIT, à la population active. Il est estimé tous les trimestres par l'enquête Emploi de l'Insee.

La demande d'emploi ne couvre que le nombre de personnes inscrites à Pôle emploi.

Ainsi, certains demandeurs d'emploi ne sont pas chômeurs au sens du BIT (car ils ne font pas de recherche active autre que la réinscription sur les listes de Pôle emploi par exemple) et, inversement, certains chômeurs au sens du BIT ne sont pas inscrits à Pôle emploi (exemple des jeunes qui ne s'inscrivent pas à Pôle emploi notamment car ils n'ont pas le droit à une indemnisation).

De plus, le taux de chômage dépend de la population active et celle-ci peut par exemple augmenter davantage que le nombre de chômeurs et ainsi induire une baisse du taux de chômage.

Pour toutes ces raisons le taux de chômage et le nombre de chômeurs peuvent ne pas évoluer de la même façon pour une même période.

## La demande d'emploi en catégories ABC baisse au 4<sup>e</sup> trimestre 2022 et sur un an

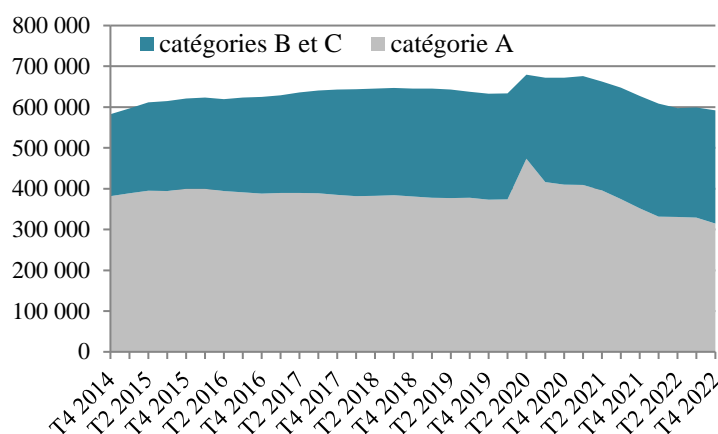
Au 4<sup>e</sup> trimestre 2022, la région Auvergne-Rhône-Alpes compte en moyenne 592 430 demandeurs d'emploi en catégories ABC (tenus de rechercher un emploi, en activité réduite ou sans activité, voir encadré). Ce chiffre est en baisse de 1,1 % **par rapport au 3<sup>e</sup> trimestre 2022**. Le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A (sans activité) baisse sur un trimestre (- 4,3 %). Les catégories B et C (regroupées) augmentent de 2,9 %. Au 4<sup>e</sup> trimestre 2022, les catégories B et C représentent 46,9 % de l'ensemble des demandeurs d'emploi ABC, contre 45,1 % au trimestre précédent.

**Sur un an**, la demande d'emploi des catégories ABC baisse de 5,5 %. La catégorie A baisse de 10,6 %, alors que les catégories B et C regroupées augmentent de 1 %.

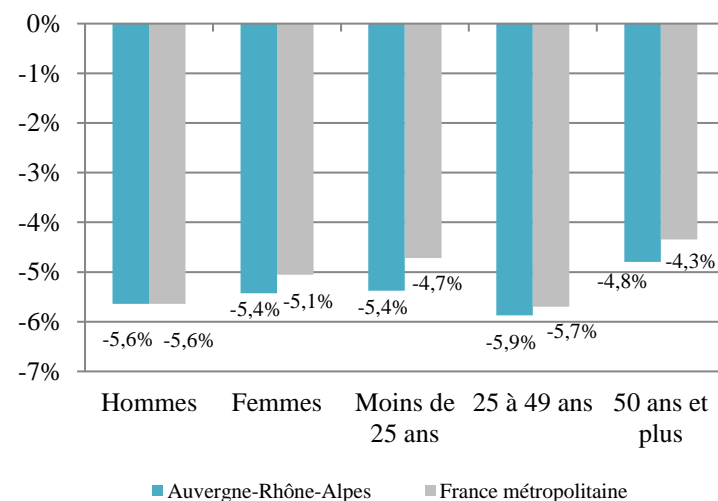
La demande d'emploi (catégories ABC) dans la région baisse davantage pour les hommes (- 5,6 %) que pour les femmes (- 5,4 %) par rapport au 4<sup>e</sup> trimestre 2021.

Entre les 4<sup>e</sup> trimestres 2021 et 2022, le nombre de demandeurs d'emploi de catégories ABC des moins de 25 ans baisse de 5,4 %, celui des 25 à 49 ans de près de 6 %, et celui des 50 ans et plus de près de 5 %.

### Évolution trimestrielle des demandeurs d'emploi de catégories ABC



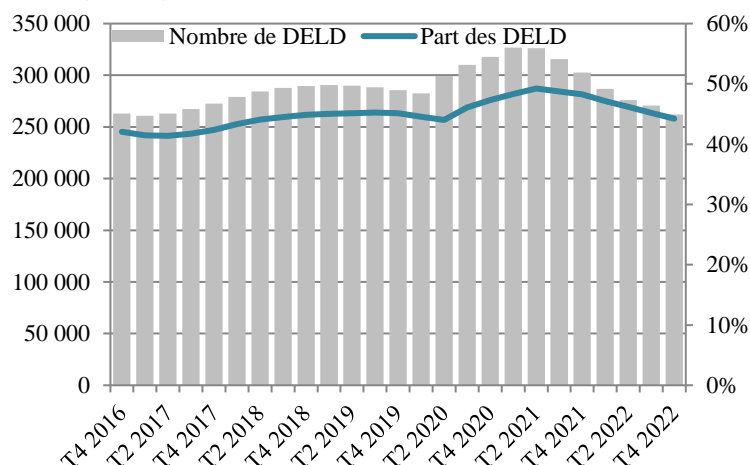
### Évolution annuelle des demandeurs d'emploi de catégorie ABC par sexe et âge



Source : Pôle emploi-Dares, STMT  
Données CVS-CJO

Le nombre de demandeurs d'emploi en catégories ABC inscrits depuis 1 an ou plus baisse de 13,5 % sur un an. La part des demandeurs d'emploi de longue durée est passée de 48,3 % au 4<sup>e</sup> trimestre 2021 à 44,2 % au 4<sup>e</sup> trimestre 2022. Au total, les demandeurs d'emploi de la région sont inscrits à Pôle Emploi depuis 577 jours en moyenne, soit 21 jours de moins qu'au 4<sup>e</sup> trimestre 2021.

### Nombre et part des demandeurs d'emploi de longue durée (DELD)



Lecture : Au T4 2022, on dénombre en moyenne 261 880 demandeurs d'emploi de catégorie ABC inscrits depuis plus d'un an, soit 44,2 % de l'ensemble des demandeurs d'emploi de catégorie ABC.

Source : Pôle emploi-Dares, STMT

Données CVS-CJO

### Catégories de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi :

**Catégorie A :** demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi, sans emploi;

**Catégorie B :** demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois) ;

**Catégorie C :** demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. plus de 78 heures au cours du mois).

## Prestations sociales

### *Baisse du nombre de bénéficiaires du RSA, de l'ASS sur un an et hausse des bénéficiaires de la prime d'activité*

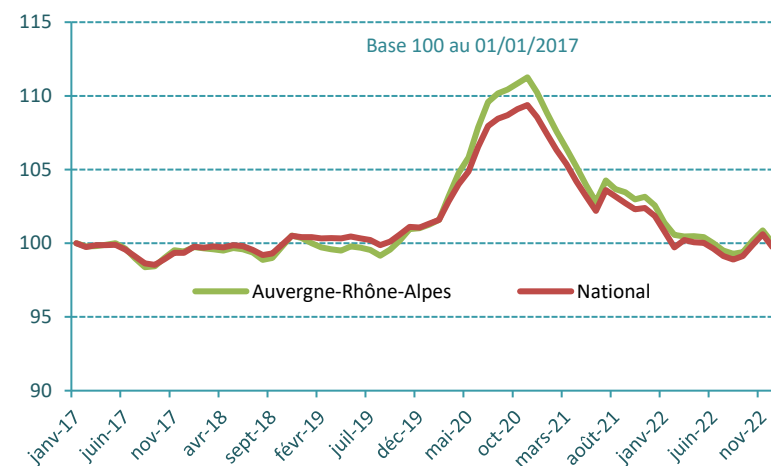
**Fin décembre 2022**, on dénombre 157 800 allocataires du **revenu de solidarité active (RSA)** en Auvergne-Rhône-Alpes, en baisse de 2,5 % sur un an. Depuis le début de la crise sanitaire, le nombre d'allocataires du RSA a augmenté considérablement pour atteindre un pic en octobre 2020. Il se trouve désormais en-dessous de son niveau d'avant la crise sanitaire (février 2020).

**Fin novembre 2022**, on dénombre 16 235 bénéficiaires du contrat d'engagement jeune (CEJ), dispositif mis en place le 1<sup>er</sup> mars 2022, en remplacement de la **garantie jeunes**.

**Fin novembre 2022**, 25 070 personnes bénéficient de **l'allocation de solidarité spécifique (ASS)** dans la région, soit une baisse de 17 % par rapport à novembre 2021. Malgré un rebond en juillet 2021, la baisse se poursuit.

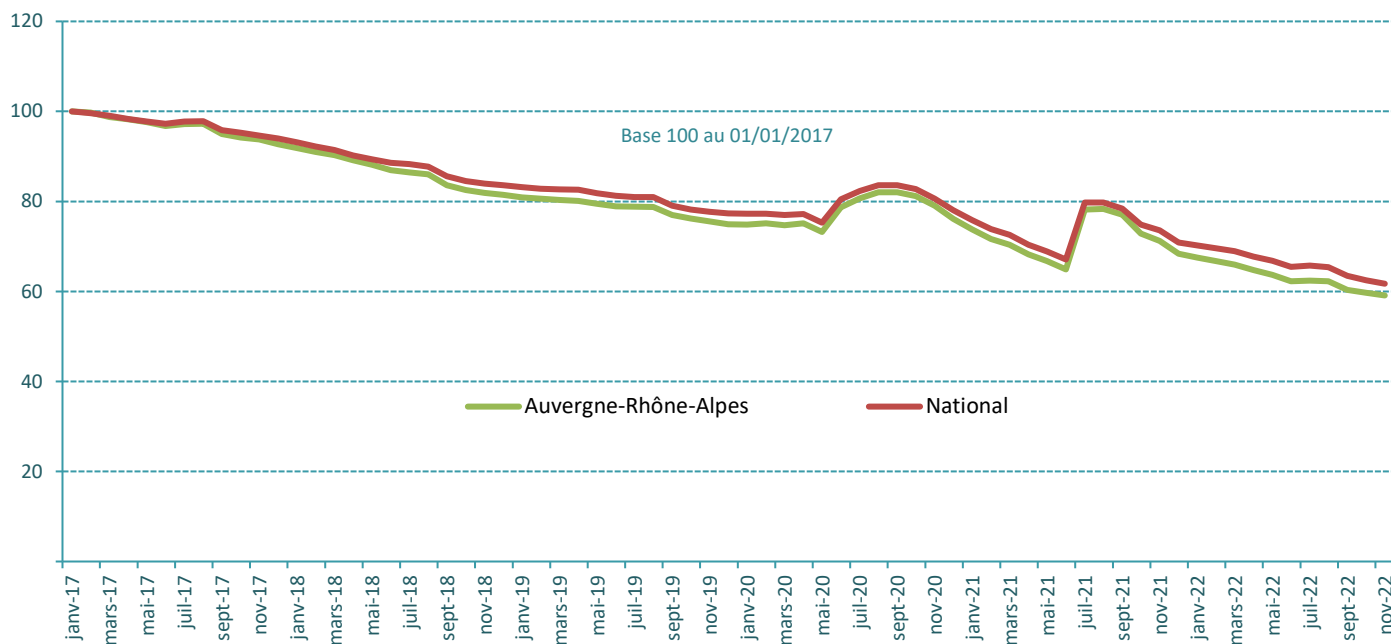
**Fin décembre 2022**, 544 060 personnes bénéficient de la **prime d'activité** dans la région, soit une hausse de 4 % par rapport à décembre 2021.

### **Évolution mensuelle du nombre d'allocataires du RSA – tous régimes (Cnaf et MSA)**



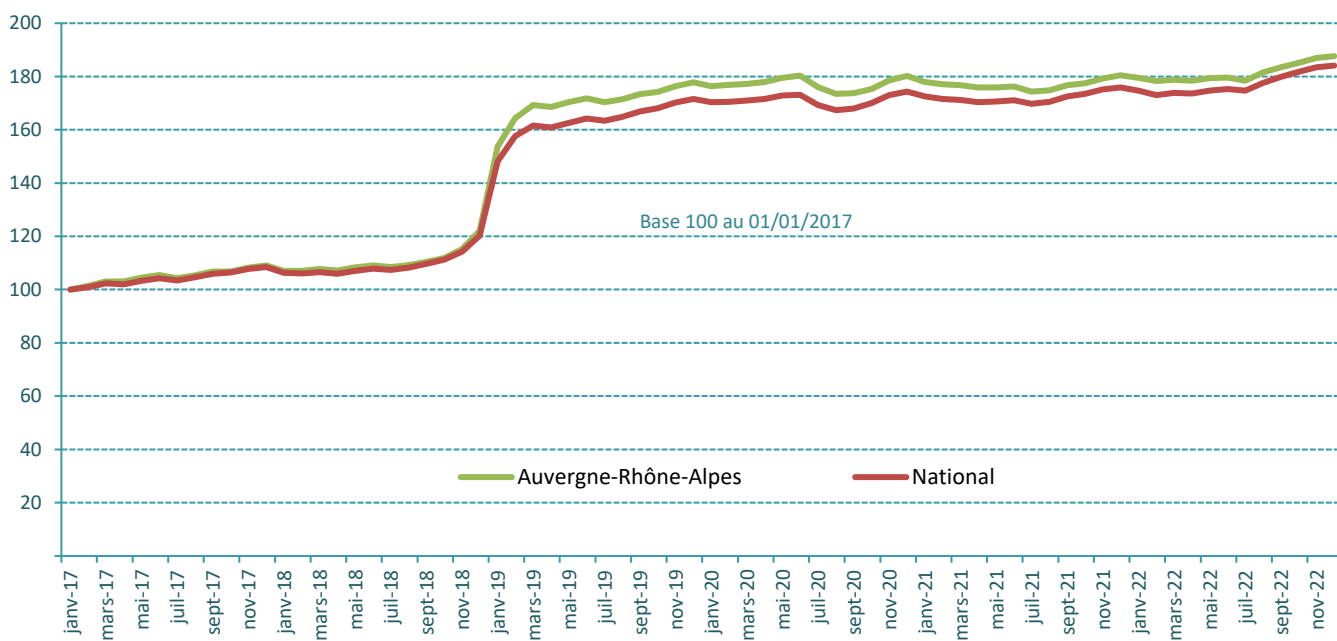
Sources : Cnaf, Allstat FR6 et FR2, traitements DREES ; MSA ; Pôle emploi, FNA ; I-Milo, traitement Dares.

### Évolution mensuelle du nombre d'allocataire de l'ASS



Sources : Cnaf, Allstat FR6 et FR2, traitements DREES ; MSA ; Pôle emploi, FNA ; I-Milo, traitement Dares.

### Évolution mensuelle du nombre d'allocataires de la prime d'activité – tous régimes (Cnaf et MSA)



Sources : Cnaf, Allstat FR6 et FR2, traitements DREES ; MSA ; Pôle emploi, FNA ; I-Milo, traitement Dares.

## Définitions

### - Minima sociaux d'insertion

Le **revenu de solidarité active** (RSA) s'adresse à toute personne âgée d'au moins 25 ans ou assumant la charge d'au moins un enfant né ou à naître. Le RSA est une allocation différentielle qui complète les ressources du foyer pour qu'elles atteignent le seuil d'un revenu garanti, ou montant forfaitaire, dont le barème varie selon la composition familiale. Le RSA, sous condition, peut être majoré (RSA majoré). Cette majoration est accordée temporairement, sans condition d'âge, à un parent isolé assumant la charge d'un ou plusieurs enfants ou à une femme enceinte isolée.

L'**allocation de solidarité spécifique** (ASS) est une allocation pour les demandeurs d'emploi ayant épuisé leurs droits à l'assurance chômage et qui justifient d'au moins cinq années d'activité salariée au cours des dix dernières années précédant la rupture de leur contrat de travail. Les allocataires de l'ASS sont les allocataires indemnisés au titre du dernier jour de chaque mois considéré.

### - Autres prestations sociales

La **prime d'activité** est un complément de revenus d'activité s'adressant aux travailleurs aux revenus modestes, salariés ou non-salariés. Toute personne majeure non étudiante percevant des revenus issus d'une activité professionnelle peut bénéficier de la prime d'activité sous conditions de ressources. La prime d'activité, sous les mêmes conditions que le RSA, peut être temporairement majorée.

La **garantie jeunes** était un dispositif s'adressant aux jeunes de 16 à 25 ans qui n'étaient ni en emploi, ni en études, ni en formation (NEET) et qui se trouvaient en situation de précarité. Il leur offrait, pendant douze mois, un accompagnement intensif assuré par une mission locale, ainsi qu'une allocation. Le 1<sup>er</sup> mars 2022, le dispositif **garantie jeunes** a été remplacé par le **contrat d'engagement jeune (CEJ)**. Il s'adresse sous certaines conditions aux **jeunes de 16 à 25 ans** et aux **personnes de moins de 30 ans reconnues handicapées**. Ce contrat peut se traduire notamment par des **stages**, des **formations** et un **service civique**. Le but est **d'accéder à un emploi durable**.

## Les dernières publications du Service Etude, Statistique et Evaluation de la DREETS

Accessibles sur <http://www.auvergne-rhone-alpes.dreets.gouv.fr>  
(Rubrique Etudes et Statistiques – Retrouver les publications)

### Etudes :

**L'évolution de l'apprentissage en Auvergne-Rhône-Alpes** – SEON Martial (DREETS ARA), février 2023

**Chômage, emploi et niveau de vie des personnes de 20 à 29 ans** – GRAFF Didier (DREETS ARA), février 2023

**Une insertion professionnelle des 16-29 ans très hétérogène, mais toujours fortement liée au diplôme** – GAUTHAY Grégoire, PRIVAS Christophe (INSEE), en partenariat avec SEON Martial et JAKSE Christine (DREETS ARA), décembre 2022

**Les librairies en Auvergne-Rhône-Alpes** – SOUTOUL Fanny (DREETS ARA), décembre 2022

**Les tensions sur le marché du travail en 2021** – OLKOWICZ Isabelle (Pôle emploi), VAN PUymbroEck Cyrille (DREETS ARA), octobre 2022

**Panorama statistique 2021 - Cohésion sociale**– coordination : GUILLAUME Sabine (DREETS ARA), juillet 2022

**Près de 3 millions de personnes ressentent des soucis financiers à l'aube de la crise financière**, AUDE Johanne, BIANCO Emma (INSEE) en partenariat avec GUILLAUME Sabine et JAKSE Christine (DREETS ARA), juin 2022

**Emploi saisonnier : au-delà de l'hébergement-restauration, des orientations territoriales différentes**– ANTOINE Patricia, SENIGOUT Emilie (INSEE), JACOD Olivier, VAN PUymbroEck Cyrille (DREETS ARA), mai 2022

**Dans les secteurs marchands, une perte d'activité globale de 10 % entre mars 2020 et juin 2021 – Crise Covid en Auvergne-Rhône-Alpes**– GAUTHEY Grégoire, SENIGOUT Emilie (INSEE), VAN PUymbroEck Cyrille (DREETS ARA), mars 2022

### Chiffres clés :

**Demande d'emploi régionale et départementale, 4<sup>e</sup> trimestre 2022**, DREETS ARA –Pôle emploi, janvier 2023

**Taux de chômage régional et départemental au 3<sup>e</sup> trimestre 2022** – TAVERNET Michèle, DREETS ARA, janvier 2023

**Emploi salarié régional et départemental au 3<sup>e</sup> trimestre 2022** – TAVERNET Michèle, DREETS ARA, janvier 2023



Directrice de la publication : Isabelle NOTTER

Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités  
d'Auvergne-Rhône-Alpes (DREETS)

Service étude, statistique et évaluation (SESE)

Note réalisée par Olivier JACOD (DREETS), avec la contribution de Marie-Laure DOLY (DRFiP), des correspondants des DDFiP et des correspondants des cellules statistiques URSSAF

Tour Swisslife - 1, Boulevard Vivier Merle - 69443 LYON CEDEX 03  
Téléphone : 04 72 68 29 00 - Télécopie : 04 72 68 29 29

Service communication DREETS -ARA

Copyright-MINEFI-©Gorodenkoff - stock.adobe.com

Copyright-MINEFI-©Nordreisender - stock.adobe.com

Copyright-MINEFI-©Catherine CLAVERY - stock.adobe.com

Internet : <https://auvergne-rhone-alpes.dreets.gouv.fr/>



**PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale  
de l'économie, de l'emploi,  
du travail et des solidarités**

